

ACCES DEROGATOIRE A LA DECHETERIE DE VIRELADE

Autorisation valable du lundi au vendredi de 9h à 12h

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

COMMUNE :

Nouvel arrivant : OUI NON

Si non, REFERENCES USAGER :
(retrouvez "Vos références" sur la 1^{ère} page de votre facture de redevance incitative)

MAIL :

TEL :

DEMANDES DE DEROGATION : (limite de 5 dérogations par an et par foyer)

Date de la demande	Date du dépôt en déchèterie	Immatriculation du véhicule utilisé	Types de déchets déposés	Quantités estimées	Validation CDC (case réservée à l'administration)
1/5					
2/5					
3/5					
4/5					
5/5					

NOTA BENE : L'accès à la partie haute de la déchèterie **est limité aux véhicules dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge, champs F2 de la carte grise) est inférieur à 10T y compris avec une dérogation.** Ainsi, les véhicules dont le PTAC est supérieur à 10T se verront obliger de décharger sur la partie bas de quai en déchèterie professionnelle et se verront facturer le dépôt selon les modalités choisies par le gestionnaire du site.

Communauté de Communes Convergence Garonne
12 Rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque, 33720 PODENSAC
Tel : 05 56 76 38 10 ; Mel : pgd@convergence-garonne.fr